**PROCÉDURE À SUIVRE EN CAS DE BRIS DE VERRE OU DE PLASTIQUE FRAGILE**

 **Personnes visées:** le personnel formé à cet effet

**Circonstances:** bris de verre ou de plastique fragile

**Procédure:**

1. Si du verre ou du plastique fragile est brisé ou endommagé et si des aliments peuvent avoir été touchés, arrêtez la chaîne et avertissez le **[Indiquez le titre du poste, p. ex., superviseur, coordonnateur de la salubrité alimentaire].**
2. Placez en attente tous les articles pouvant avoir été touchés.
3. Retirez ou protégez tous les aliments, les ingrédients, les adjuvants ou les emballages.
4. Nettoyez l’article brisé avec les outils prévus à cet effet **[Précisez les outils à utiliser, p. ex., un balai et une pelle à poussière assortis d’un code de couleur ou un balai et une pelle à poussière réservés pour le verre****.]**
5. Nettoyez et assainissez l’aire en suivant les procédures du programme d’assainissement.
6. Le **[superviseur ou coordonnateur de la salubrité alimentaire]** doit inspecter l’aire pour garantir qu’elle est propre et sécuritaire et donner ensuite l’autorisation de reprendre la production.
7. Le **[superviseur ou coordonnateur de la salubrité alimentaire]** doit réaliser une évaluation de la salubrité des aliments pour décider de la meilleure façon d’éliminer tout produit pouvant être contaminé.
8. Le **[Indiquez le titre]** doit remplir le Formulaire de déclaration d’incident en y indiquant le produit brisé ou endommagé et de quelle façon ce produit a été éliminé.